



Vente d'une maison en indivision

Par **MARCINIAK**, le **12/06/2008** à **12:19**

nous sommes en indivision et nous avons signé l'offre d'achat. Je me suis rendue compte après m'être informée que le prix demandé par l'acquéreur était bien en dessous du prix formulé sur le mandat... Trop tard, j'ai signé.

Toutefois, nous avons un RV pour sous-seing privé. Si je ne signe pas, le sous-seing privé est-il annulé ? Quels sont mes droits et que puis-je faire pour m'opposer à cette vente ?

Par **Thierry Nicolaidès**, le **13/06/2008** à **09:19**

Si tous les indivisaires ont accepté l'offre d'achat , la vente est parfaite et vous ne pouvez rien faire.

si vous avez accepté de signer l'offre d'achat faite à un prix inférieur au mandat donné à l'agence, vous avez accepté de réduire vos prétentions .

l'acheteur pourra vous obliger en justice à honorer votre signature

cordialement